MAIRIE DE TAVANT
25 rue Grande
37220 Tavant
Tel : 02 47 58 58 01
mairie@tavant.fr
www.tavant.fr

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 037-213702558-20260909-D_2026_09_005-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de TAVANT

Séance du 8 Septembre 2026

Délibération N° D-2026-09-005

Date de la convocation :
Le 2 Septembre 2026

Membres	11
Présents	10
Représentés	11
Votants	11
Exprimés	11
Pour	10
Contre	1

L'an deux mil vingt-six le huit Septembre à dix-huit heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur TRAVAILLARD Yves, Maire.

Présents : Mesdames LEFIEF Géraldine, KELLY Rachel, ROBERT Noéline, GRANEL Isabelle, Messieurs DE LA HOSSERAYE Olivier, BOURG André, TRAVAILLARD Yves, CHAUVELIN Jean-Philippe, CLAISSE Julien, DELHOMMAIS Patrick,

Excusé : Madame MEUNIER Chantal,

Pouvoir : de Madame MEUNIER Chantal à Madame LEFIEF Géraldine.

➢ Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA SECURISATION DU BOURG**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune souhaite améliorer la sécurité des usagers de la voirie et des habitants dans le bourg ;

Considérant le projet de sécurisation de la circulation, notamment dans la totalité de la rue traversant le bourg, avec l'étude de la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h, ainsi que la possibilité de réaliser des travaux de signalisation et de marquage au sol, voire l'installation d'un radar pédagogique

Considérant que ces aménagements sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, car ces aménagements sont nouveaux et sécurise les habitants et les automobilistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire au titre des amendes de police, pour le financement du projet de sécurisation de la circulation dans le bourg ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de subvention, accompagné des pièces nécessaires ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 037-213702558-20260909-D_2026_09_005-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au suivi de ce dossier.

Le Maire, Yves TRAVAILLARD	La Secrétaire, Isabelle GRANEL
Fait en mairie de TAVANT Le Maire, pour extrait conforme Le 8 Septembre 2026 MAIRIE DE TAVANT 37220	Fait en mairie de TAVANT La Secrétaire de séance, pour extrait conforme Le 8 Septembre 2026